

# Loi fédérale sur l'octroi d'aides financières au Musée suisse des transports

Projet

## Prorogation du ...

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*  
vu le message du Conseil fédéral du 12 septembre 2007<sup>1</sup>,  
*arrête:*

### I

La loi fédérale du 19 décembre 2003 sur l'octroi d'aides financières au Musée suisse des transports<sup>2</sup> est modifiée comme suit:

*Art. 3, al. 2<sup>bis</sup> (nouveau)*

<sup>2bis</sup> La durée de validité de la présente loi est prolongée jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'encouragement de la culture<sup>3</sup>, mais au plus tard jusqu'au 31 décembre 2011.

### II

<sup>1</sup> La présente loi est sujette au référendum.

<sup>2</sup> Le Conseil fédéral fixe la date de l'entrée en vigueur.

<sup>1</sup> FF 2007 6301

<sup>2</sup> RS 432.51

<sup>3</sup> FF 2007 4607



## **Loi fédérale sur l'octroi d'aides financières au Musée suisse des transports (Projet)**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2007
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	41
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	09.10.2007
Date	
Data	
Seite	6309-6310
Page	
Pagina	
Ref. No	10 140 966

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.